



VILLE D'ETAMPES

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20260127-VI-AR-2026-DG10-AU
Date de télétransmission : 27/01/2026
Date de réception préfecture : 27/01/2026

ARRÊTE DU MAIRE

N° VI-AR-2026-DG10

OBJET : Réouverture du chantier de construction situé 63-65 avenue de Paris

Le Maire de la Ville d'ETAMPES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la construction et de l'habitation,

VU le Code du travail,

VU le Code de la sécurité intérieure,

VU l'arrêté municipal n° VI-AR-2025-DG79 en date 24 octobre 2025 ayant ordonné la fermeture temporaire du chantier de construction situé 63-65, avenue de Paris,

VU l'arrêté municipal n° VI-AR-2025-DG80 en date 30 octobre 2025 précisant l'arrêté VI-AR-2025-DG79,

VU l'arrêté municipal n° VI-AR-2026-DG08 en date 27 janvier 2026 prononçant la mainlevée de la mise en sécurité sur le chantier de construction situé 63-65, avenue de Paris,

CONSIDERANT le rapport établi par la SCCV Etampes Paris actant la réalisation des travaux permettant de mettre fin à la mise en sécurité du chantier,

ARRÊTE

Article 1 : Les arrêtés municipaux n° VI-AR-2025-DG79 en date du 24 octobre 2025 et n° VI-AR-2025-DG80 en date 30 octobre 2025 ordonnant la fermeture temporaire du chantier de construction situé 63-65, avenue de Paris sont abrogés à compter de ce jour,

Article 2 : La Société SCCV Etampes Paris est autorisée à accéder au chantier à compter de ce jour.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

Article 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Étampes, publiée au registre des actes administratifs et dont l'ampliation sera transmise à :

- La société SCCV Etampes Paris, maître d'ouvrage du projet de construction,
- Monsieur le Commandant de Police d'Étampes, Chef de Service,
- La Police Municipale

Fait à Étampes, le 27 JAN. 2026



Jean-Michel JOSSO

1^{er} Adjoint au Maire
En charge des travaux

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le : 27 JAN. 2026